

PROJET

CICF – Syndicat Industrie

**ASSEMBLEE GENERALE
09/02/2011**

MODIFICATION DES STATUTS

1 Lors du Congrès de BORDEAUX en Mars 2010, la Fédération CICF a proposé aux syndicats de modifier leurs statuts pour pouvoir admettre en leur sein des associations ou groupements de professionnels de la Branche.

La plupart des syndicats avaient mis en place ces modifications et plusieurs (informatique, TFV et Management) ont accueilli ce type de nouveaux membres dans l'année écoulée.

Le Conseil du Syndicat en 2010 avait souhaité se donner un temps de réflexion. Il propose aujourd'hui à Assemblée Générale cette modification qui ajoute des définitions dans trois articles des statuts.

2 Quelques mises à jour sont aussi nécessaires :

- l'adresse
- les modalités d'admission
- l'abandon du « stagiaire »
- des corrections d'erreur

Le Conseil vous présente sous forme de tableau ces diverses modifications qu'il vous demande de voter.

MODIFICATION DES STATUTS DE CICF INDUSTRIE

1

Statuts fédération modifiés	Statuts actuels du syndicat	Statuts modifiés du syndicat
<p>Titre VII - STATUT DES MEMBRES</p> <p>Article S 7-1 Catégories</p> <p>Les membres sont répartis en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les Membres en Activité, ♦ les Membres en Non-activité, ♦ les Membres Correspondants. ♦ les Membres Affiliés 	<p>Article 7 Adhérents</p> <p>Les membres de la CICF sont répartis en 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les membres en activités - les membres en non-activité - les membres correspondants 	<p>Changer 3 en 4</p> <p>Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les membres affiliés
<p>Article S 7 5 Membres affiliés</p> <p>Les membres affiliés sont ressortissants de la branche de l'Ingénierie, de l'Informatique et du Conseil et sont adhérents d'un groupement affilié, décrit à l'article S 8 4-2 et lui même affilié à au moins un des syndicats de la CICF.</p> <p>Ils portent le titre de membre affilié de la CICF et n'ont pas la possibilité de porter un mandat.</p> <p>Ils se doivent de respecter les statuts et la déontologie de la CICF.</p> <p>Ils bénéficient des avantages et services prévus conformément à la convention signée entre le Groupement et le ou les syndicats de la CICF.</p> <p>Ils peuvent devenir membres en activité, selon l'article S 7-2, s'ils souhaitent bénéficier de</p>	<p>Pas d'article existant sur les membres affiliés</p>	<p>Créer un article 11 et <i>et à compléter</i></p> <p>changer <i>changer</i> la numérotation de tous ceux qui suivent <i>ceux qui suivent</i></p> <p>Reprendre l'article de la fédération</p>

<p>tous les avantages et services de la CICF et en particulier s'ils souhaitent être porteurs de mandats Fédéraux.</p> <p>Ils peuvent être invités à participer à la vie Syndicale et Régionale de la CICF.</p> <p>Ils peuvent être informés par l'intermédiaire de leur Groupement et participer, par invitation de leur Groupement, à la vie syndicale et régionale de la CICF.</p>		
<p>Article S 8-2 GROUPEMENTS AFFILIES</p> <p>Un groupement affilié est une association ou toute autre structure juridique dont les adhérents sont majoritairement ressortissants de la Branche de l'Ingénierie, de l'Informatique et du Conseil.</p> <p>Le Groupement est affilié à au moins un syndicat de la CICF. Il ne peut se prévaloir, ni lui, ni ses adhérents, du titre de « membre de la CICF » défini à l'article S1 des statuts de la CICF.</p> <p>Seuls ses membres, ressortissants de la Branche sont membres affiliés tel que défini à l'article S 7-5</p>	<p>Article 11 Autres ressortissants et partenaires</p>	<p>Ajouter, dans l'article 11, une sous-partie « groupements affiliés » avec le contenu de l'article 8.2 de la fédération (si l'on considère que les groupements affiliés sont des « autres ressortissants et partenaires »)</p>

STATUTS ACTUELS	STATUTS MODIFIES
Article 5 – Siège social Le siège social du syndicat est à PARIS 16 ^{ème} – 3 rue Léon BONNAT	Changer après PARIS 16 ^{ème} 4 avenue du Recteur POINCARE
Article 6 – Dernier paragraphe ... l'énumération « ci-dessous »...	Remplacer par « ci-dessus »
Article 8 – Deux derniers paragraphes ...les membres titulaires et les membres stagiaires... ...les membres stagiaires et les membres titulaires...	Supprimer ces deux paragraphes
Article 11 Autres ressortissants et partenaires <u>Observateurs</u>	Changer le titre : Membres affiliés, autres ressortissants et partenaires. Supprimer ce sous-chapitre et numéroté 11.1 : Membres affiliés (selon le texte vu ci-dessus) 11.2 : Groupements affiliés (selon texte vu ci-dessus) 11.3 : Partenaires (inchangé)
Article 12	Supprimer 12.1 et renuméroter ensuite
Article 14	Remplacer « stagiaire » par « membre ou groupement affilié »
Article 15	Supprimer la dernière phase (membres stagiaires)
Article 38.3 « ... après contestation d'une carence de trois... »	Compléter «... trois mois... »
Article 39	Supprimer les lignes 7 et 8. Ligne 13 : supprimer « Ingénieur-Conseil ».